

**SARL A.G.E 2**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 100 euros**  
**Siège social : 56 Avenue Valéry Giscard D'Estaing**  
**06200 NICE**  
**RCS NICE 799 540 182**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 1<sup>er</sup> Juillet 2023**

A 08 heures, au siège social,

Les associés de la société **SARL A.G.E 2**, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, divisé en 100 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Madame BEN OUDAA Soumaya**, propriétaire de :..... 20 parts sociales.
- **Monsieur BEN OUDAA Haïdar**, propriétaire de :..... 80 parts sociales.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

***L'assemblée est présidée par Monsieur BEN OUDAA Haïdar, co-gérant associé.***

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur BEN OUDAA Sadok de ces fonctions de co-gérant.
- Modifications statutaires corrélatives,
- Pouvoirs en vue des formalités,

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée
- Un exemplaire des statuts de la société
- Le registre des procès-verbaux des Assemblées Générales

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant parole, Le Président met au voix la résolution suivante :

S.B

UB

SB

### **PREMIERE RESOLUTION**

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur BEN OUDAA Sadok de ces fonctions de co-gérant à compter de ce jour.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leur mandataire.

***Haïdar BEN OUDAA***

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

***Soumaya BEN OUDAA***

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'S' shape with a horizontal line across the middle.

***Sadok BEN OUDAA***

A handwritten signature in blue ink, showing a stylized 'S' with a horizontal line and a small loop at the end.